

J'espère — comme tous les députés, j'en suis sûr — que lorsque la guerre sera finie et la paix rétablie, les deux collectivités pourront établir rapidement le climat de confiance qui permettra cette unification.

... Je dois ajouter que tout indique qu'au contraire la Chine communiste ne participerait à aucune intervention des Nations Unies. Évidemment, je pense que nous aimerions tous voir les Nations Unies s'engager dans cette voie sans tarder, s'il y avait espoir de progrès; de même que dans le conflit de Rhodésie, nous avons convenu à Lagos que si les sanctions économiques et financières et l'embargo sur le pétrole échouaient, et si un membre du Commonwealth les trouvait inefficaces, alors, après l'établissement du comité des sanctions, ce membre du Commonwealth pourrait faire appel au comité des sanctions pour convoquer de nouveau la Conférence du Commonwealth ou pourrait s'adresser aux Nations Unies et présenter au Conseil de sécurité des Nations Unies une résolution portant sur des sanctions en vertu du Chapitre 7 du traité qui engagerait tous les membres des Nations Unies. Cela donnerait peut-être de bons résultats dans le cas de la Rhodésie, mais j'estime qu'il serait chimérique de penser que ces mesures pourraient être appliquées avec efficacité à la guerre du Vietnam à moins que la Chine communiste ne soit amenée à s'y associer, et que les deux gouvernements du Vietnam ne manifestent le désir de recourir aux Nations Unies.

### **La question épineuse du Vietnam**

*Le 25 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, traite de la même question dans les termes suivants:*

... J'espère que la Chambre aura bientôt l'occasion d'entreprendre un vaste examen des affaires étrangères. Je me bornerai aujourd'hui, dans la déclaration que je me propose de faire au nom du gouvernement, à débattre la question cruciale du Vietnam. Aucune question n'a autant préoccupé l'opinion publique au Canada ou les députés ces derniers mois. Aucune question n'a suscité autant de doutes ou d'incertitudes quant à l'attitude que devrait adopter notre pays. Aucune question n'a probablement assombri autant les perspectives de compromis et de coexistence pacifique dans le monde.

La politique du gouvernement au sujet du problème vietnamien a déjà été consignée au compte rendu. Elle a été énoncée au comité des affaires extérieures les mercredi et jeudi 9 et 10 juin 1965. Si je l'expose de nouveau aujourd'hui, c'est que cela s'impose à mon sens à l'aube de cette nouvelle législature et à la lumière des derniers événements.

A notre avis, il faut considérer la situation au Vietnam dans trois optiques distinctes. Il faut tout d'abord tenir compte de la dissension à l'intérieur même du Vietnam du Sud. C'est une situation à laquelle il faut s'attendre dans tout pays neuf, où les gens ont à peine de quoi vivre. Cette situation existe parce que la transformation sociale et économique, qui est à la base de toute évolution